



MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION

RABAT

DESTINATAIRE PRINCIPAL : CAB/1- CAB/2- SG/4- DG/8/1

FAX N°:

DATE: 22 Mai 2014

PAGE(S):

Objet : Question nationale/Dîner de travail avec l'Envoyé Personnel.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai invité, hier, M. Christopher Ross à un dîner, suite à sa demande de me rencontrer. Ce dîner de trois heures s'est transformé en une séance d'exposés des griefs du Maroc à l'égard de l'ONU et en une critique en règle, de son attitude envers notre pays. Sans se départir de la politesse d'usage, les échanges ont été francs et directs.

Ci-après les réponses de M. Ross aux points soulevés :

I. Rapport du Secrétaire Général :

- 1- **Référence au « territoire non autonome » :** tout en réaffirmant que c'est la réalité onusienne du statut du Sahara, il a reconnu que c'était une erreur de l'inclure et que son insertion n'était pas nécessaire.
- 2- **Mécanisme des droits de l'Homme :** il a précisé qu'il avait informé l'Ambassadeur Loulichki que le rapport contiendrait une telle référence. Je lui ai répondu que j'ai lu tous les comptes rendus de mon prédécesseur et qu'à aucun moment, il n'est fait référence à ce qu'il avance.
- 3- **Ressources naturelles :** il a prétendu, une fois de plus, que dans ses contacts avec le Secrétariat, l'Ambassadeur a été informé de ces éléments, sans s'y opposer car il était focalisé sur les droits de l'Homme.
- 4- **« conseil des droits de l'Homme du polisarario » et sa coopération avec le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) :** il a estimé qu'il n'y avait aucun mal à y faire référence, car la tendance internationale actuelle est de responsabiliser les acteurs non étatiques. Il s'est, toutefois, rétracté en convenant que ces acteurs ne peuvent pas prendre d'engagement international et que le respect et la protection des droits de l'Homme dans les camps relèvent du pays d'accueil.
- 5- **Dédouanement de l'Algérie :** il a réitéré le souci de ménager l'Algérie qui n'aime pas être mise à l'indexe publiquement, et qu'il préfère dialoguer avec elle dans la discrétion. Je lui ai exprimé ma surprise que ce privilège de compréhension à l'égard de l'Algérie n'est pas accordé au Maroc.
- 6- **Date butoir :** Il a reconnu qu'il en est l'auteur car il estime qu'il n'a pas pu réaliser de progrès depuis 5 ans et que c'était un moyen de pousser les parties à assumer leur responsabilité. Je lui ai répondu qu'il y a des conflits qui sont plus anciens que celui du Sahara, que son mandat n'est pas conditionné par une échéance et que la facilitation nécessite patience, persévérance et endurance.
- 7- **Chapitre VII :** il a nié avoir appelé à renvoyer la question au Chapitre VII, avant de reconnaître, suite à mon rappel de ses déclarations au Conseil de Sécurité, qu'il l'avait invoqué en rigolant.
- 8- **Evaluation du processus :** il a précisé que l'objectif est de faire un bilan global du processus. Pour ma part, je lui ai répondu que le Maroc ne craint pas l'évaluation et que celle-ci devrait, le cas échéant, contenir, également, l'évaluation de son rôle et de sa posture dans la facilitation.
- 9- **Responsabilité de Ross dans le rapport :** il s'est défendu face à mon affirmation qu'il assume une grande responsabilité dans l'orientation politique du rapport, en l'imputant à Genève, au DPA et au DPKO. Je lui ai rappelé les différents épisodes de ces dernières années, durant lesquels il demandait au HCDH et à Mme Pillay en personne, de faire des recommandations sur les droits de l'Homme, ainsi que sa touche personnelle dans le dernier rapport.

II. Nouvelles propositions pour débloquent le processus :

- Ross nie catégoriquement avoir l'intention de faire de nouvelles propositions pour débloquent le processus. Je lui ai opposé la déclaration que m'a faite M. Ban Ki-Moon sur l'objectif de la tournée de son Envoyé Personnel, initialement prévue au courant de ce mois, et de son propre voyage dans la région pour en débattre avec les Chefs d'Etat. Suite à mon insistance, il s'est contenté de répéter qu'il n'est pas au courant.
- Il a, néanmoins, fini par concéder que chaque partie rejette la proposition de l'autre, et qu'il souhaite, par conséquent, qu'elles aillent au-delà de leurs positions initiales.
- Je lui ai répondu que l'Initiative d'Autonomie n'a pas encore été négociée et que nous attendons que les autres parties la discutent et fassent des propositions pour l'enrichir. Il est hors de question que cette Initiative soit écartée, car à l'opposé de la proposition du polisarario, elle est le résultat d'un processus de consultations inclusif au niveau national et international et jouit de l'appréciation du Conseil de Sécurité.

III. Attitude de l'Algérie :

- Le Président Bouteflika ainsi que ses Ministres des Affaires Etrangères successifs, lui ont confié que l'Algérie serait prête à s'impliquer plus activement et faire des concessions si le Maroc reconnaît qu'il existe un problème sur le statut du Sahara. Aussi, estime-t-il que le Maroc doit faire un geste vis-à-vis de l'Algérie.
- Je lui ai répondu que la marocanité du Sahara n'est pas négociable, que le Maroc est prêt à discuter de tout avec l'Algérie, à l'exception du statut du Sahara et que la confiance en l'Algérie est à son niveau zéro du fait du reniement constant de ses engagements au plus haut niveau, de contenir la question au sein des Nations Unies.

IV. Attitude pro-polisarario de Ross:

- Il a rejeté toute accusation d'être pro-polisarario ou pro-Algérie, en niant en bloc, les faits et déclarations que je lui ai exposés. Le dernier était ses reproches au Groupe des Amis et au Secrétariat que le représentant du polisarario est démoralisé, depuis qu'il a été privé d'intervenir au stakeout du Conseil de Sécurité. Je lui ai exprimé ma surprise que le facilitateur agissait aussi, en tant que psychiatre.

V. Absence de transparence du Secrétariat:

- J'ai dénoncé l'absence de transparence du Secrétariat ainsi que la versatilité de certains de ses membres, y compris le Représentant Spécial et l'Envoyé Personnel, qui donnent des versions contradictoires au Maroc et aux autres parties prenantes, notamment les membres du Groupe des Amis. Je lui ai donné l'exemple de M. Weber qui a demandé à la Mission technique de recevoir les séparatistes au siège de la MINURSO, et déclaré aux responsables marocains que s'était le souhait du HCDH.
- Je lui ai répété à plusieurs reprises, que le Maroc exigera, désormais, de tous ses interlocuteurs onusiens, la neutralité, la transparence et le rejet de surprises dans le rapport. Il a reconnu qu'en tant qu'ancien diplomate, il comprend l'exigence de non surprise.
- Je lui ai donné l'exemple de l'annonce à la presse de la nomination de la nouvelle Représentante spéciale, sans que le Maroc ne soit ni consulté, ni notifié, en lui posant la question qu'y a-t-il de si secret dans cette nomination.
- Il a reconnu que le Secrétariat a commis une erreur à l'égard du Maroc et a indiqué qu'il allait s'enquérir auprès du DPKO.

VI. Préparation du rapport :

- A ma demande que le Secrétariat doit instaurer un dialogue avec le Maroc pour la préparation du Rapport, il a réagi en disant que l'autre partie doit être également associée. Je lui ai répondu que c'est le problème du Secrétariat, et que pour le Maroc, il est temps d'établir un modus operandi ou un partenariat basés sur la confiance et la transparence pour éviter des crises diplomatiques cycliques.

VII. Visite projetée de l'Envoyé Personnel dans la région :

- Il m'a confié que les autres parties ont donné leur accord à sa visite dans la région, initialement prévue en Mai, et que seul le Maroc n'a pas encore réagi.
- Je lui ai répondu que je n'ai reçu aucun élément d'information à ce sujet, tout en précisant que les responsables marocains s'interrogent sur les objectifs de cette tournée et l'agenda des questions qu'il souhaiterait aborder.

- Afin d'éviter tout malentendu et instaurer une nouvelle approche dans mes relations de travail avec lui, je lui ai demandé de me faire parvenir, par écrit, des éléments d'information concernant les objectifs de sa visite. Il m'a promis de m'envoyer un courrier, ce Jeudi.

Au moment de prendre congé, il m'a déclaré sur un ton de la rigolade, qu'on lui a raconté beaucoup de choses sur moi, mais qu'il vient de découvrir ce soir, que j'étais « un renard diplomatique » (ثوب اللوملي).

Je lui ai dit que j'étais tout simplement un patriote qui défend son pays et qu'il devait, désormais, m'aider à l'aider s'il veut réussir.

VIII. Conclusions :

- A la lumière de ce premier entretien avec M. Ross, deux remarques principales s'imposent :
- Les discussions avec M. Ross confirment mon sentiment qu'il est un grand menteur et un défenseur rusé et très fin des thèses de l'Algérie.
- M. Ross semble avoir saisi la portée du choix par le Maroc, du langage de la franchise, de la fermeté et de sa mise en face de ses propres contradictions. Les semaines à venir nous diront si le message a été bien intégré.

Haute Considération
L'Ambassadeur, Représentant Permanent

Omar HILALE